



*un jour,
un pèlé!*



À SAINTE-ANNE D'AURAY

SAMEDI 14 OCTOBRE 2023
AVEC LE PÈRE CHRISTIAN LE BORGNE

Renseignements et inscriptions

Service des pèlerinages • Maison diocésaine
20 avenue de Limerick • 29000 Quimper
02 98 64 58 61 • peles29@diocese-quimper.fr
Agrément Atout France IM029110034



Pèlerinage à SAINTE-ANNE-D'AURAY

PROGRAMME

Départ en car du Finistère aux alentours de 8h00
(horaire à confirmer)

Départ de Landivisiau et de Châteaulin

Arrivée à Sainte-Anne-d'Auray entre 10h-11h

11h00 : Messe

12h00 : Pique-nique (à prévoir par chacun)

13h30 : Intervention du chapelain

14h00 : Visite guidée du site

16h00 : Temps libre

17h00 : Retour en Finistère



**« Je suis Anne, mère de Marie.
Dieu veut que je sois honorée ici. »**

Prix du pèlerinage

Adulte : 50 €

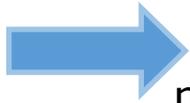
Enfant : 40 €

Ce prix comprend :

- La mise à disposition d'un ou deux autocar(s) grand tourisme pour la journée 14 octobre 2023,
- Les offrandes pour les visites guidées et accompagnées,
- Les offrandes pour les communautés rencontrées et pour la messe,
- Les pourboires pour le(s) chauffeur(s),
- Le livret du service des pèlerinages,
- Les frais généraux du service des pèlerinages.

Ce prix ne comprend pas :

- Les pré et post acheminements pour se rendre aux lieux de départ et de retour,
- Le pique-nique du samedi midi,
- Toutes les dépenses à caractère personnel.



Possibilité de venir à Sainte-Anne-d'Auray par vos propres moyens (voiture personnelle...).

Inscription obligatoire. Participation demandée :

Adulte : 15 €

Enfant : 5 €

Inscription

Votre inscription doit parvenir au Service des pèlerinages **avant le 30 septembre 2023 accompagné du règlement** (cf. le bulletin d'inscription pour les modalités du règlement).

Le chèque sera encaissé dès l'inscription.

Conseils

- Etre en condition physique suffisante pour rester debout, marcher pour accéder aux sites.

- Avoir sur vous votre pièce d'identité en cours de validité.

Conditions d'annulation

Toute annulation doit être notifiée par lettre et entraînera une pénalité de 10 € pour frais de secrétariat.

Pour toute annulation faite à moins de quinze jours avant le départ, nous facturerons les frais retenus par les prestataires (soit le prix de la place dans le car) ainsi que la somme de 10 € pour frais de secrétariat.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

Toute annulation volontaire, sans aucun motif, avant le départ du pèlerinage, entraînera aucun remboursement à cause des frais engagés par le service des pèlerinages.

Si le nombre de 25 personnes n'est pas atteint, le service des pèlerinages se réserve le droit d'annuler le voyage ou de demander un supplément.

PROCEDURE DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Aller sur le site du diocèse : <https://diocese-quimper.fr>

Cliquer sur « FAIRE UN DON » en haut à droite de l'écran de la page d'accueil

Cliquer sur « JE DONNE POUR UN PROJET »

Dans la rubrique « MON DON » :

*noter le montant du pèlerinage (acompte ou solde)

*sélectionner « Je règle une inscription à un pèlerinage » dans le champ « A QUI DONNER ? »